juillet 2015

DR LORRAINE

UNSA, le Syndicalisme en positif !

Compte rendu de la RÉUNION DP DU 16 juin 2015

Prestations Familiales

Un agent n'ayant pas perçu toutes ses prestations familiales (autres que l'Allocation Familiale supplémentaire (AFS) et l'Indemnité de Garde d'Assistante Maternelle (IGAM) doit s'adresser à la CAF de son domicile pour bénéficier d'une régularisation de sa situation. C'est la CAF qui prendra contact avec l'APF concernée pour se procurer une attestation de non-paiement des PF

Embauches et effectif

Un nouveau poste, financé par la direction de la Sûreté, suite à l'arrivée du nouveau logiciel de paie HRA Hélios et aux tâches supplémentaires s'y afférant, est mis en place au 1er septembre 2015 au Pôle RH. C'est un poste d'«Adjoint RRH - Responsable Formation » de qualif E basé au siège de la DZS Est. Pas de postes vacants dans les autres entités.

Du neuf avec les " vieux " ?

La législation depuis 2003 a considérablement évolué sur le cumul emploi retraite.

Aujourd'hui, beaucoup de cheminots soupirent à l'idée de rester en fonction et rêvent de chaises longues au soleil. Pourtant, quand sonne l'heure de la retraite, certains éprouvent le besoin de conserver un pied dans la vie professionnelle. Pour autant, le recrutement des séniors, souvent comme consultants (quel que soit le statut interne ou externe) et l'adaptabilité du cadre de travail dans son ensemble méritent d'être examinés. Ce n'est pas vraiment le cas aujourd'hui dans nos établissements. L'employabilité des séniors reste un tabou à la SNCF. Or, si pour l'entreprise, les avantages semblent évidents, notamment sur des domaines techniques avec des compétences spécifiques, le système peut révéler un certain nombre d'effets pervers dont celui de la rémunération. L'entreprise le paiera moins mais le revenu global du retraité salarié sera plus élevé compte tenu du complément.

Passer de "salarié" au statut de "retraité avec un salaire" peut créer alors une forme de dumping sur le niveau des salaires. Alors, parlons-en, sereinement et en toute transparence !

Réseau SNCF Au Féminin

Lancé en avril 2013, le réseau doit encore désigner sa nouvelle ambassadrice et son comité de pilotage. Nul doute que les membres du réseau trouveront les ressources nécessaires pour le réactiver efficacement.

L'UNSA Ferroviaire a demandé au directeur régional de tout faire pour que ce réseau puisse continuer à vivre activement sur notre région.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

La seule alternative
à l'immobilisme et aux dogmes

1ère organisation syndicale
de l'encadrement SNCF

L'*UNSA* VALIDE LES ACCORDS !

L'UNSA Ferroviaire a pris, début 2015, l'engagement auprès des salariés SNCF de s'inscrire dans un processus de négociation concernant l'intéressement financier.

A l'issue de nombreuses rencontres avec la Direction et après consultation démocratique de sa structure, l'UNSA valide les "accords intéressement" pour les EPIC Réseau et Mobilités via le CE et le CCE.

L'*UNSA* BOOSTE VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

L'UNSA Ferroviaire démontre, une fois de plus, que la négociation est la base du progrès social. Dans un contexte budgétaire contraint, chaque salarié SNCF va, dorénavant, percevoir un retour financier IDENTIQUE, quel que soit le grade au regard des résultats de son EPIC.

ADHERER A L'UNSA, C'EST DEJA AGIR !

Première organisation syndicale de l'encadrement SNCF en Lorraine, nous restons attachés à notre autonomie, notre indépendance et à notre spécificité ferroviaire.
La cotisation à l'UNSA Ferroviaire n'est pas très élevée afin de permettre à chacun de renouer avec une adhésion syndicale. En outre, 66 % du montant de la cotisation est déductible des impôts sur le revenu.

L'UNSA Ferroviaire tient sa **permanence tous les jours** au **03 87 62 67 64** ou au **772 992**

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

Ça vous intéresse !

L'INFO CE

L'avenir des lignes Intercités, suspendu aux échéances régionales

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, Alain Vidalies, a présenté mardi 7 juillet 2015 la feuille de route du gouvernement sur l'avenir des lignes de trains d'équilibre du territoire (TET), dont le sort sera fixé après mai 2016. Les élections régionales et les fusions de régions vont certainement rebattre les cartes à mi-parcours.

Chiffres-clés

Le parc de matériel roulant des « lignes structurantes » TET sera entièrement renouvelé d'ici 2025, pour un montant d'investissement d'environ 1,5 milliards d'euros. 34 rames sont déjà en cours de commande, pour un montant de 510M€, et seront déployées "à partir de fin 2016".
Des trains qui « ne répondent plus aux attentes des voyageurs », une offre trop « hétérogène », à la « ponctualité dégradée », du « matériel roulant ancien », un modèle économique « plus viable »… Le diagnostic dressé par la commission Duron**, dans un rapport rendu public le 26 mai dernier, n'a pas été édulcoré dans la bouche du secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, lorsqu'il a présenté, le 7 juillet, la feuille de route du gouvernement sur les trains d'équilibre du territoire (TET ou Intercités).**

Un préfet en mission

En ligne de mire, la nouvelle convention que l'État doit conclure avec SNCF Mobilités d'ici la fin de l'année, et qui couvrira la période 2016-2020. La précédente, signée en 2010, n'a pas permis de clarifier la « répartition confuse des responsabilités entre l'État et la SNCF », souligne Alain Vidalies, qui veut voir l'Etat devenir une « autorité organisatrice de plein exercice ». Cela passera par un renforcement des moyens humains dédiés à cette gouvernance, au niveau de l'administration centrale et des Dreal**. Un Conseil consultatif des TET, associant les présidents de régions, complètera le dispositif.**

Dernière pierre à l'édifice : un haut fonctionnaire de l'État en mission, pour assurer le dialogue État-régions-SNCF. Il s'agit du préfet François Philizot, dont les fonctions passées à la Datar **– il en fut le directeur adjoint entre 2000 et 2005 – ne sont peut-être pas étrangères à cette nomination. Les TET sont un « outil majeur de l'aménagement et de la solidarité des territoires », assure Alain Vidalies, en réponse à ceux qui redoutent, comme** le syndicat Unsa-ferroviaire**, « une logique purement comptable de réduction du déficit d'exploitation ». Mais ce dernier est bien au cœur de la réflexion du gouvernement : s'il l'on en croit le rapport de la commission Duron, ce déficit pourrait passer de 330 M€ en 2014 à 450 M€ en 2016, une hausse intégrant les effets attendus de la libéralisation de l'autocar…que ce même gouvernement a initié.**

Un calendrier compliqué

Les doublons TER-TET devront notamment faire l'objet des discussions avec les régions. Le secrétaire d'État n'a, en revanche, pas évoqué les conditions encadrant le transfert éventuel de lignes **aux** AOT **régionales.**

Il faut dire que ce chantier n'arrive pas au meilleur moment. Le gouvernement veut faire vite, puisque l'actuelle convention avec la SNCF touche à sa fin. Pourtant, les conclusions de la mission conduite par François Philizot n'arriveront qu'en « mai 2016 ». « On est un peu contraints par le calendrier » reconnait Alain Vidalies : avec les élections régionales de décembre prochain et les fusions de régions, effectives au 1er janvier 2016, le préfet Philizot pourrait bien voir sa mission

se compliquer… Mais la constitution des « super régions » pourrait aussi lui faciliter la tâche, en diminuant le nombre d'interlocuteurs. Toutefois, a souligné Alain Vidalies, si des consensus émergent d'ici la fin 2015, ils pourront figurer dans la nouvelle convention Etat-SNCF.

Le crépuscule des lignes de nuit

Victimes des « offres alternatives de mobilité de bon niveau », les lignes de nuit connaissent un recul de leur fréquentation encore plus prononcé que les autres TET : -25% depuis 2011. Aucune suppression n'est évoquée explicitement pour le moment, mais leur destin s'assombrit, à deux exceptions près : les lignes Paris-Briançon et Paris-Rodez/Latour de Carol « seront maintenues » dans la prochaine convention État-SNCF, a assuré M.Vidalies.

L'INFO TRANSVERSE

Nouveau Site UNSA Ferroviaire Lorraine !

Vous pouvez retrouver toutes les informations de l'UNSA Ferroviaire sur son nouveau site lorraine.unsa-ferroviaire.org

Période de moindre besoin

Taux a	Taux b	
Personnel affecté : • aux établissements EV • à l'EIC, COP • à la conduite • à l'accompagnement des trains	Personnel autre que celui visé dans les colonnes 1 et 3	Personnel Equipement *"Entretien Voie"* et encadrement de ce personnel
1	**2**	**3**
05/01/2015 au 22/02/2015 30/03/2015 au 18/04/2015 11/05/2015 au 03/07/2015 21/09/2015 au 18/12/2015		**01/01/2015 au 31/03/2015 13/06/2015 au 13/07/2015 15/08/2015 au 12/09/2015 01/11/2015 au 30/12/2015**

LE COMPTE PERSONNEL FORMATION (CPF)

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale de mars 2014 remplace le Droit Individuel à la Formation par le Compte Personnel Formation.
Le CPF est un compte individuel ouvert depuis le 1er janvier 2015 auprès de la « Caisse des Dépôts et Consignations »
Il permet de suivre des formations qualifiantes figurant sur des listes établies par les instances paritaires, des formations socle de connaissances et de compétences, des actions de conseil et d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience.
Pour chaque année civile complète d'activité, un salarié travaillant à temps plein acquiert 24 heures jusqu'à un crédit de 120h, puis 12 heures pour les années suivantes, dans la limite de 150 heures maximum.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

Mobilisation du DIF au titre du CPF

Le crédit d'heures acquis au titre du DIF, et non utilisé à la date du 31/12/2014, reste mobilisable pour des actions de formation, au titre du CPF jusqu'au 1er janvier 2021.
Un courrier a été adressé à chaque agent pour attester du solde de son compteur DIF et l'inviter à enregistrer ce solde sur son CPF www.moncompteformation.gouv.fr

Conseil en Evolution Professionnel (CEP)

Il s'agit d'un service gratuit et accessible à tous, réalisé hors de l'entreprise et du temps de travail qui a pour objet de favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels en lien avec les besoins économiques des territoires et en identifiant les qualifications et formations répondant aux besoins exprimés par le bénéficiaire et les financements possibles.
Pour SNCF : UNAGECIF.

L'INFO Réseau

Accords intéressement SNCF Réseau 30 JUIN 2015

L'UNSA-Ferroviaire signe les accords « intéressement » et contribue au renouveau du dialogue social.Les négociations ouvertes simultanément à SNCF Mobilités et SNCF Réseau ont abouti le 30 juin à la signature de deux accords « intéressement » dans ces deux EPIC.
Critères retenus : SNCF Réseau - la marge opérationnelle (économique) - la disponibilité du réseau - la performance sociale (QVT).

L'INFO Mobilité

Accords intéressement SNCF Mobilité 30 JUIN 2015

L'UNSA-Ferroviaire signe les accords « intéressement » et contribue au renouveau du dialogue social.Les négociations ouvertes simultanément à SNCF Mobilités et SNCF Réseau ont abouti le 30 juin à la signature de deux accords « intéressement » dans ces deux EPIC.
Critères retenus : SNCF Mobilités - la marge opérationnelle (économique) - la satisfaction client - la régularité - la satisfaction des personnels (TEMPO)

L'INFO Epic de Tête

Accords intéressement SNCF Epic de Tête

Par courrier du 28 mai 2015, l'UNSA a sollicité le Président du Conseil de Surveillance SNCF d'étudier la possibilité du versement d'une prime équivalente attribuée aux agents de l'EPIC de tête dans l'attente de pouvoir négocier un accord.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org